



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.00 pour la création d'un local dans le bâtiment du chauffage à distance, destiné aux employés des travaux publics et au garde forestier

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le service des travaux publics (TP) remplit des tâches variées et nombreuses pour la commune, allant du déneigement à l'entretien du cimetière en passant par la gestion des déchets ou certains travaux d'entretien des routes et chemins, pour ne citer que quelques-uns. Ces travaux sont réalisés quotidiennement par deux employés à 100%.

De son côté, le garde forestier gère nos forêts, marque les arbres à abattre, se charge de la vente du bois de service, organise l'approvisionnement du bois de chauffage et gère le chauffage à distance (CAD). Il officie aussi pour d'autres communes ou des propriétaires privés de forêts et donne des cours de sécurité et de pratique forestière. Pour tous ces travaux annexes, la commune refacture ses prestations.

Dans la pratique, ces deux services sont liés puisque le garde-forestier aide les TP dans certains travaux dont, notamment, le déneigement. Parfois, les employés des TP apportent une aide bienvenue dans certains travaux forestiers.

Au niveau des locaux, les travaux publics occupent un garage à l'ouest du bâtiment communal, accessible par la cour du collège, qui possède une seule petite vitre dans la porte, et un stockage de matériel dans un local annexe du chauffage à distance et un ancien petit bâtiment militaire (nommé local des pansements) au nord du bâtiment du CAD. Les employés TP réalisent les tâches administratives inhérentes à leur activité dans le local de la station de pompage ou dans le bâtiment de la station d'épuration. Le garde forestier dispose, pour sa part, d'un local de rangement au rez-de-chaussée du bâtiment locatif communal Crêt 103 et occupe un studio lui servant de bureau au locatif de Rosières. Ce studio pourra donc être disponible pour la location.

Cette localisation sur plusieurs sites n'est de loin pas idéale en termes d'efficacité et pose un problème de sécurité qui est souvent dénoncé par les enseignants lorsque les divers engins des TP traversent la cour du collège.

Le Conseil communal a donc étudié plusieurs solutions permettant de réunir en un seul point les postes de travail du personnel des deux entités et propose la réalisation d'un espace de travail entre le silo de stockage de bois et le local de chauffage du CAD, dans l'espace libre en face de la grande porte du bâtiment.



Il s'agira de la création d'une plateforme à environ 4m du sol, d'une surface d'environ 60m² sur laquelle sera construite un local en bois de 30 à 40m² (75 à 100m³) qui servira de bureau et comprendra un établi pour de petits travaux. Ce local sera construit avec du bois provenant d'arbres « bostrychés », ou du bois de chauffage qui ne pourrait pas être vendu comme bois de service de 1^{ère} ou 2^{ème} qualité. Il sera isolé et chauffé à partir du CAD et comprendra un WC relié à la fosse septique existante. L'espace restant, non chauffé, pourra servir de stockage pour l'outillage à main des TP et du garde-forestier.

Au-dessous de cette plateforme, un autre espace non chauffé d'environ 60m² et comprenant une séparation permettra d'installer diverses machines et établis (perceuse, scie, soudure, etc.) ainsi que la citerne de carburant pour les véhicules.

S'agissant d'un changement partiel d'affectation du bâtiment, il conviendra de déposer une demande de permis en bonne et due forme. Le projet est donc subordonné aux autorisations du Canton.

Le crédit pour ce projet, d'un total de CHF 120'000.00 sera réparti sur deux années, soit un montant de CHF 80'000.00 en 2024 (selon budget) et un autre montant de CHF 40'000.00 qui sera inscrit au budget 2025. Cette estimation est basée sur les devis des entreprises, mais les coûts pourront être sensiblement diminués si le personnel communal réalise une partie des travaux, comme par exemple l'isolation, le lambourrage ou la pose des parois, sous la conduite d'un menuisier.

Le Conseil Communal vous demande donc d'accepter ce crédit pour la réalisation d'un projet qui simplifiera et rendra plus efficace l'activité des services communaux.

Nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Conseil communal

La Sagne, le 6 mai 2024
CC/Adm